

Fiche technique

Métal noir Émulsion noire

Autolustrant de sol de nouvelle génération destiné à obtenir un fort brillant et une excellente résistance au trafic. Peut également s'utiliser sur béton et bitume. Colorée en noir, elle est le produit idéal pour masquer les défauts des surfaces et redonner de l'éclat aux sols traités.

CONSEIL D'UTILISATION

Protéger à l'aide de ruban adhésif les piétements du mobilier et plintes. Sur sol parfaitement décapé, sec et neutralisé à un pH compris entre 7 et 8, appliquer plusieurs couches à l'aide d'un applicateur ou par pulvérisation suivi d'un étendage au balai de soie.

Séchage entre les couches : 20 à 30 mn.

Entretien : A l'aide d'un détergent neutre ou régénérant par balayage humide ou à l'autolaveuse. Peut se lustrer à basse et haute vitesse.

Consommation : 30 à 50m² par litre et par couche.

Sols poreux : 1L/30 m² en 1^o couche, 1L/50 m² en 2^o couche.

Sols très poreux (enrobé) : 1L/7 à 10 m² en 1^o couche, 1L/10 à 15 m² en 2^o couche.

CONDITIONNEMENT

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L.

DONNEES TECHNIQUES

- Aspect : liquide noir opaque

- pH : 7,8 - 8,8

- Densité : 1,02 - 1,04

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Produit réservé à un usage professionnel.

Bien mélanger avant utilisation.

Eviter les projections oculaires.

Respecter les temps de séchage.

Ne pas remettre le produit inutilisé dans le bidon.

Effectuer un essai de consommation sur les sols très poreux. Elle est difficilement décapable, il n'est donc pas conseillé de l'utiliser aux endroits où un décapage fréquent est nécessaire.

Température d'utilisation : minimum 5°C.

STOCKAGE

Stocker à l'abri du gel.

SÉCURITÉ SELON FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical. Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

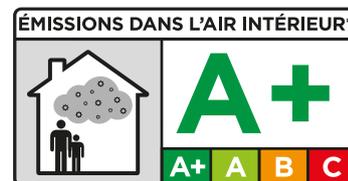
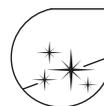
Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

22-07-2022 Ind. 2



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

 **CHALLENGER'S**
PROPRETÉ
concepteur de savoir-faire

Challenger's Propreté - 37, Avenue des Sablonnières – ST FORT
53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE

Tél. 02 43 07 47 07 - Fax : 02 43 06 62 38 - www.challengers-proprete.com